

NOUVELLE PROCEDURE DE RECRUTEMENT AU RESEAU DES UT – CANDIDAT EN BRANCHES Printemps 2015

Votre dossier comprend : la saisie en ligne sur le site <http://3ut-admissions.utc.fr/> ainsi que l'envoi en ligne des pièces justificatives demandées.

Le cursus pédagogique du réseau des UT :

- Fonctionnement : par semestre
- Premier cycle : tronc commun – 4 semestres
- Second cycle : branche – 6 semestres
- Unité de valeur : correspond à une matière enseignée
- Validation : en crédits ECTS

➤ **ADMISSION** : admission sur dossier et entretien

- **Le calendrier**

Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015
<u>1^{er} octobre</u> ouverture du site de saisie	<u>9 novembre</u> date limite de dépôt de candidature +date limite de paiement <u>mi- novembre</u> début des entretiens	<u>mi- décembre</u> fin des entretiens	<u>15 janvier</u> résultats	<u>Rentrée</u> 16 février (UTC-UTT- UTBM)

- **La saisie en ligne**

Nous vous invitons à consulter la liste « des diplômés recevables » afin de vérifier que votre diplôme est recevable au sein du réseau des UT.

Un numéro de dossier vous sera attribué ainsi qu'un mot de passe ; ils vous seront demandés à chaque connexion pour compléter, modifier ou consulter votre dossier.

Munissez-vous de vos bulletins de note pour la saisie de votre dossier. **Au-delà de la date limite**, vous ne pourrez plus modifier votre candidature ou changer l'ordre de vos choix.

Respectez les dates limites indiquées (site réseau des UT) pour le dépôt de votre candidature et pour le paiement.

- **Les pièces à fournir**

Une liste de pièces, selon votre profil, vous sera demandée après la validation de votre dossier en ligne.

A NOTER : Vous n'aurez pas à transmettre ces pièces justificatives par courrier postal sauf pour la fiche d'appréciations

Vous ferez suivre, par courrier séparé, **la fiche d'appréciations : Ce document est à télécharger à la fin de votre saisie en ligne** et à faire remplir par vos enseignants avant la date limite indiquée sur celle-ci (le cachet de la poste faisant foi)

Attention : Après avoir validé votre candidature, vous avez IMPERATIVEMENT 15 jours pour scanner les documents actuellement en votre possession pour un traitement plus rapide de votre candidature.

Afin de vérifier que nous avons bien validé vos pièces justificatives et fiche d'appréciations, vous devez revenir régulièrement sur votre dossier en ligne sur le site <http://3ut-admissions.utc.fr/>

Les documents complémentaires pourront être SCANNES dans un deuxième temps.

Si vous avez des questions sur le dépôt de candidature, merci d'envoyer vos messages sur univtechnobranches@utc.fr

- **La rubrique « domaine d'excellence »**

Cette rubrique ne doit être complétée que si vous avez un domaine d'excellence sportif ou musical. Le candidat sollicitant le domaine d'excellence en sport ou en musique aura, après examen et validation des justificatifs transmis, un entretien particulier avec un enseignant du domaine choisi. Il conviendra de transmettre l'envoi des pièces suivantes :

- le niveau acquis dans l'activité concernée,
- le nombre d'heures consacrées à l'activité par semaine,
- les performances sportives internationales réalisées ou les prix décernés (l'année précédente).

- **Les candidats non francophones :**

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur les études en France auprès de CampusFrance.org de votre pays. Campus France se charge du TCF. Il est nécessaire de justifier de revenus suffisants pour séjourner en France (les 3 UT ne peuvent accorder de bourse et/ou d'aide).

➤ **ENTRETIEN**

Des entretiens individuels seront effectués pour les candidats en branches. Les entretiens se déroulent après la saisie de la candidature et l'envoi en ligne des pièces justificatives. Les candidats, dont les résultats scolaires correspondent aux attentes des UT, seront convoqués.

Les étudiants en cursus à l'étranger sont systématiquement dispensés de l'entretien **sur justificatif**.

Les convocations seront transmises sur la messagerie avec une confirmation par envoi postal.

Si vous souhaitez poser des questions concernant les entretiens ou transmettre vos justificatifs, vous pouvez le faire directement sur l'adresse de messagerie : univtechno-entretiens@utc.fr

➤ **RESULTATS – INSCRIPTION**

- **Résultats d'admission**

Les résultats sont communiqués vers le 15 janvier par courrier électronique puis suivis d'un courrier postal. Chaque commission d'admission se prononce en tenant compte du classement des vœux du candidat et sous réserve des places disponibles.

- **Confirmation d'inscription**

Les candidats admis doivent obligatoirement confirmer leur intention d'inscription, sur le site :

<http://3ut-admissions.utc.fr/>, dans les délais précisés sous peine d'être considérés comme démissionnaires

➤ **RECONNAISSANCE DE CREDITS**

- **2ème cycle :**

Niveau	Crédits accordés par équivalence	Crédits à obtenir	Années d'étude <i>Sous réserve de l'obtention des crédits</i>
BAC+2 (L2, BTS, DUT, CPGE...)	Max 120 crédits	180 crédits	3 ans
BAC+3 (L3)	Max 150 crédits (120 + 30)	150 crédits	2 ans et demi
BAC+4 (M1) + stage de 20 semaines min	Max 180 crédits (120 + 60)	120 crédits	2 ans

➤ DROITS DE CANDIDATURES

Le coût d'examen de la candidature s'élève à 95 euros. (Arrêté du 18 février 2013 fixant le taux des droits de candidature).

A NOTER : Ce montant reste acquis définitivement aux UTs, quel que soit le sort de la candidature, y compris en cas de démission.

Les boursiers, sous réserve d'un justificatif, ne paient pas les frais de dossiers. Les candidats considérés comme boursiers, les étudiants justifiant cet état pour l'année **2014-2015** et uniquement celle-ci. De plus, la bourse doit être délivrée par la **France**, sur **critères sociaux**.

Tout justificatif de bourse doit être envoyé :

par mail à : admis@utc.fr

OU

par courrier : Service des admissions de l'UTC – CS 60319- 60205 COMPIEGNE CEDEX

Les modes de paiement :

En ligne (mode de paiement à privilégier pour une prise en compte plus rapide de votre candidature- site sécurisé),

En cas d'impossibilité de payer par Carte Bancaire, vous pouvez opter pour d'autres modes de paiement :

Par chèque :

- établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UTC
- adressé au Service des Admissions de l'UTC après validation de la candidature (**en indiquant vos nom, prénom et numéro de dossier au dos du chèque accompagné du document « paiement »**).

Par mandat-lettre, mandat international ou virement bancaire (à l'exclusion des mandats Western Union) :

Aussitôt votre paiement effectué, vous devez faire parvenir au Service des Admissions de l'UTC par courrier, ou par courriel (admis@utc.fr) : **le justificatif du paiement en indiquant bien le nom, prénom et numéro de dossier accompagné du document « paiement »**).

LE COMPTE BANCAIRE DE L'UTC :

Domiciliation : TRESOR PUBLIC DE BEAUVAIS

Titulaire du compte : AGENT COMPTABLE DE L'UTC

N° du compte : 10071 – 60000 – 00001008068 clé 86

IBAN FR 76 100 71600 0000 0010 0806 886 SWIFT : BDF EF RPP XXX

Aucun règlement en espèces ne sera accepté.

Attention : La date limite de réception du paiement dans nos bureaux est fixée au 9 novembre pour tous les modes de règlements. Les chèques, mandats et virements ainsi que le justificatif de bourse reçus après cette date seront retournés à l'expéditeur

La candidature n'est définitivement enregistrée qu'après paiement des droits de candidature, à défaut, elle ne sera pas examinée par le jury.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Frais de scolarité (établissement public) : 610 € (année universitaire 2014/2015, soit 305 € pour le semestre)

Bourses et logement : consultez les sites www.utbm.fr – www.utc.fr – www.utt.fr

L'ALESC, notre association logement, est à votre disposition pour tout renseignement : www.utc.fr/alesc
Pour bénéficier d'une chambre en résidence universitaire, votre demande doit être transmise au service du CROUS dont dépend l'établissement pour lequel vous postulez : Belfort (www.dse.ac-besancon.fr) – Compiègne (www.dse.ac-amiens.fr) – Troyes (www.dse.ac-reims.fr).

LES JOURNEES PORTES OUVERTES

UTBM : 17 janvier et 14 mars www.utbm.fr

UTC : 13 décembre et 14 mars www.utc.fr

UTT : 6 décembre et 14 mars www.utt.fr